



PALAIS DES NATIONS – 1211, GENEVA 10, SWITZERLAND

Le 9 octobre 2024

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'examen du quatrième cycle du Sénégal par le Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (EPU) lors de sa 45^{ème} session en janvier-février 2024. Étant donné que le document final de l'examen du Sénégal a été récemment adopté par le Conseil des droits de l'homme lors de sa 56^{ème} session, j'ai pris note des efforts déployés par votre gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations concrètes depuis l'examen précédent.

Une matrice des recommandations regroupées par thématiques, en commençant par celles qui recueillent l'appui de votre gouvernement, est disponible sur le site internet du HCHD (<https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/sn-index>) et doit être considérée comme faisant partie intégrante de cette lettre. La matrice indique l'État auteur de la recommandation et relie chaque recommandation aux Objectifs de développement durable (ODD) pertinents.

J'ai également joint en annexe les observations de mon Bureau à la lumière des résultats du quatrième cycle de l'EPU. Dans la continuité des pratiques antérieures, j'enverrai des observations similaires à tous les États membres une fois que leurs résultats du quatrième cycle de l'EPU auront été adoptés par le Conseil des droits de l'homme, en vue d'une action de suivi en étroite coopération avec les entités nationales et les autres parties prenantes.

Je saisis cette opportunité pour attirer votre attention sur le soutien disponible par le biais du Fond de contributions volontaires pour la mise en œuvre de l'EPU, qui peut être activé à la demande et avec le consentement de l'État concerné, ainsi que des outils tels que le guide « EPU orientations pratiques » et le répertoire des « Bonnes pratiques des Nations Unies » portant sur la manière avec laquelle l'EPU soutient le développement durable, disponibles sur <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/upr-main>, afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'EPU conformément aux ODD.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Türk', written in a cursive style.

Volker Türk

Son Excellence
Madame Yassine Fall
Ministre de l'Intégration africaine et
des Affaires étrangères du Sénégal



Observations à la lumière du résultat du quatrième cycle de l'examen périodique universel

L'acceptation par le Sénégal de ratifier, dans les meilleurs délais, le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort constitue une avancée significative dans le renforcement des droits humains. Cette décision souligne également la détermination du Gouvernement à améliorer les conditions de détention et à lutter contre la surpopulation carcérale, en privilégiant les mesures alternatives à la détention. Par ailleurs, l'achèvement des réformes en cours pour aligner la conformité du Comité sénégalais des droits de l'homme avec les Principes de Paris est une initiative importante. Il est essentiel de disposer d'une institution nationale des droits de l'homme, à la fois indépendante et efficace, pour garantir la protection et la promotion des droits de l'homme.

De même, l'adoption de la Stratégie nationale d'autonomisation des femmes et des filles 2021-2025, visant à renforcer l'égalité des sexes dans les sphères politique, économique et social et la Stratégie nationale pour l'abandon des mutilations génitales féminines 2022-2030 et son Plan d'action national 2022-2026 représentent des avancées importantes. Il est crucial de poursuivre les auteurs de cette pratique et d'assurer un soutien complet, aussi bien physiologique que psychologique, aux victimes.

Conformément aux recommandations acceptées, il est impératif de mener des enquêtes transparentes et indépendantes sur les allégations de violations des droits humains, telles que les arrestations et détentions arbitraires et prolongées, l'usage excessif de la force lors des manifestations, ainsi que les actes de maltraitance dans les lieux de détention. Il est essentiel de veiller à ce que les auteurs présumés de ces violations soient tenus responsables et traduits en justice.

Enfin, nous encourageons la poursuite des efforts pour réformer le Code de la famille et améliorer la protection des droits des femmes et des enfants, notamment en adoptant le projet de code de l'enfant. Il est aussi essentiel de garantir une protection pleine et entière des enfants talibés contre toute forme d'exploitation et de maltraitance. Il est impératif de renforcer les politiques publiques et les mécanismes de protection des enfants contre l'exploitation et toutes les formes de violence, y compris la mendicité forcée, le mariage forcé, le mariage précoce et l'exploitation sexuelle. Il est également important d'accélérer la modernisation des daaras pour améliorer les conditions des enfants.



Le Sénégal est également encouragé à développer un plan de mise en œuvre dans le cadre du suivi du document final de l'EPU, en étroite consultation et coopération avec toutes les parties prenantes, en particulier le parlement, le pouvoir judiciaire, le Comité sénégalais des droits de l'homme, les autorités locales et régionales et les organisations de la société civile. La matrice peut être utile à l'élaboration d'un tel plan de mise en œuvre. Le Gouvernement est encouragé à lier explicitement chaque recommandation de l'EPU aux recommandations correspondantes d'autres mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme et à l'ODD pertinent et à ses cibles. Cela facilitera, par la suite, la création de synergies entre la mise en œuvre de l'EPU et les actions et rapports liés aux ODD dans le cadre de l'Examen national volontaire (ENV).

Le Gouvernement est également encouragé à renforcer le Conseil consultatif national des droits de l'homme et du droit international humanitaire (CCNDH-DIH), mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, dans le but d'une approche efficace et coordonnée de la présentation de rapports aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et de la mise en œuvre des recommandations, conformément aux orientations fournies par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme à la suite des consultations régionales et du rapport du Haut-Commissaire au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/50/64](#)).

En outre, une mesure importante susceptible de contribuer positivement aux mesures de suivi est le rapport volontaire à mi-parcours de l'EPU. Tous les États membres sont encouragés à soumettre un rapport volontaire à mi-parcours de l'EPU environ deux ans après l'adoption du document final de l'EPU. À cet égard, le Gouvernement du Sénégal peut envisager de soumettre un rapport à mi-parcours sur le suivi des recommandations du quatrième cycle de l'EPU d'ici 2026, détaillant à la fois les efforts et les défis relatifs à la mise en œuvre, y compris le besoin éventuel d'une assistance technique ou d'une aide au renforcement des capacités.

HCDH
Le 9 octobre 2024